



DEPARTEMENT DE L'YONNE

**SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE  
BUREAU SYNDICAL  
PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 27 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 août à 14h00, le Bureau Syndical s'est réuni à la mairie de Villeneuve la Dondagre, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 19/08/2025

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Christelle NOLET, Claude CANET, Annie ROGER, Jean-Jacques NOEL, Gilbert GREMY.

Absents excusés : Jean-François ALLIOT, Loïc BARRET, Claude MAULOISE.

Membres du Bureau Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Quorum : 6

Secrétaire de séance élu ce jour : Jean-Jacques NOEL

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

1.1. **Approbation bureau syndical procès-verbal de séance du 8 juillet 2025**

**2. EAU POTABLE**

2.1. **Proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

2.2. **Stratégie de protection de la ressource et sobriété**

2.2.1. Demande de subvention

2.2.2. Choix d'un maître d'œuvre

2.3. **Travaux de construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien**

2.3.1. Mission de coordination sécurité et protection de la santé

2.3.2. Mission de contrôle technique

2.4. **Informations diverses.**

**3. QUESTIONS DIVERSES**

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine AITA,  
Présidente du SIVOM du Gâtinais.**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

La Présidente propose de désigner Jean-Jacques Noël au poste de secrétaire.

**Vote : Abstention :                      Opposition :                      Favorable**

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 8 juillet 2025**

La Présidente soumet le procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 juillet 2025 à l'approbation de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2. EAU POTABLE**

### **2.1. Proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

La Présidente explique qu'en l'absence de l'agent du service, en disponibilité pour 1 an, il y a nécessité d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la compétence adduction en eau potable du Sivom.

Elle pose également la question d'une éventuelle ouverture de poste car le remplacement de cet agent sur 1 an semble très difficile est improbable vu la courte durée recherchée.

L'offre de Adrial Conseils est la suivante :

- suivi du contrat de délégation de service public
- saisie des données SISPEA et rédaction du rapport annuel sur la qualité et le prix du service
- redevance pour la performance du système d'eau potable
- suivi des différents maîtres d'œuvre
- assistance générale
- 

La prestation est proposée pour 2025 et 2026 selon la grille de rémunération suivante :

<b>Suivi du contrat</b>	
1. Analyse des RAD et CARE	1 200,00 €
2. Réunions (2)	1 300,00 €
<i>Montant Total HT /an</i>	<b>2 500,00 €</b>
<b>SISPEA</b>	
1. Saisie des indicateurs Eau Potable sur SISPEA	800,00 €
<i>Montant Total HT /an</i>	<b>800,00 €</b>
<b>Estimation de la contre-valeur de la redevance Performance Eau Potable</b>	
1. Estimation selon le rendement primaire ou l'indice des volumes non-comptés et fourniture du projet de délibération	800,00 €
2. Présentation au Comité syndical	650,00 €
<i>Montant Total HT /an</i>	<b>1 450,00 €</b>
<b>Suivi des MOE</b>	
1. Validation Avant-projet	800,00 €
2. Validation Projet	1 000,00 €
3. Validation DCE travaux	1 600,00 €
4. Validation analyse des offres	400,00 €
5. Validation facture	150,00 €
6. Participation à une réunion en Présentiel	650,00 €
7. Participation à une réunion en Visio	350,00 €
<b>Assistance générale selon devis</b>	
1. Cout journalier	800,00 €
2. Réunion en Présentiel	650,00 €
3. Réunion en Visio	350,00 €

La mission commencera dès réception par l'entreprise du devis signé.

#### Délibération 2025-05-01

Vu la délibération 2020-07-03 du Comité syndical portant délégation de pouvoir au Bureau syndical,

**Considérant** le fait que l'agent du service AEP soit en disponibilité,

**Considérant** la nécessité pour le Sivom de se faire assister dans le cadre de ses missions,

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, à l'unanimité**

**APROUVE** l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Adrial Conseils, à la demande, selon la grille tarifaire détaillée ci-dessus,

**AUTORISE** la Présidente du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne à signer l'offre,

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025, chapitre 011 charges générales,

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

**Vote Abstention :**

**Opposition :**

**Favorable :**

## **2.2. Stratégie de protection de la ressource et sobriété**

### 2.2.1. Demande de subvention

Pour continuer à obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) au titre de son 12<sup>e</sup> programme d'intervention, intitulé « Programme Eau, climat & biodiversité », 2025-2030, il est obligatoire d'élaborer une stratégie de protection de la ressource et sobriété en eau.

Ce document est subventionné à hauteur de 80% de la dépense engagée.

### **Délibération 2025-05-02**

Vu la délibération 2020-07-03 du Comité syndical portant délégation de pouvoir au Bureau syndical,

Vu l'obligation d'élaborer une stratégie (qualitative et quantitative) de protection et de sobriété de l'eau avant le 31 décembre 2025 ;

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de protection et de sobriété de l'eau,

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

### 2.2.2. Choix d'un maître d'œuvre

Le cahier des charges de la mission comprend 5 étapes chacune incluant un volet quantitatif et qualitatif et chaque phase nécessitant un rapport d'étape et une réunion de présentation au comité de pilotage.:

- Carte d'identité de la collectivité
- Enjeux de la préservation de la ressource
- Définition des objectifs
- Définition des stratégies
- Identification des moyens de la collectivité avec échéances et budget

La Présidente présente les 2 offres reçues :

L'une de Adrial Conseils s'établissant à un coût global de 32 525 € HT (39 030 € TTC) ; le coût de réunion est de 737.50 € HT et celui de la réalisation des rapports s'établit de 2 575 à 1 375 € HT selon les étapes.

Désignation des prestations	Directeur de Projet	Ingénieur Confirmé	Ingénieur d'études	Technicien	Montant
<b>Coût journalier par intervenant (€HT/j)</b>	<b>800,00</b>	<b>675,00</b>	<b>600,00</b>	<b>500,00</b>	
Réunion de démarrage	0,50	0,50			737,50
<b>Etape 1 : Carte d'identité de la Collectivité</b>					
Présentation succincte de l'activité de production d'eau potable de la collectivité et des ressources utilisées	1,00	1,00	1,00	1,00	2575,00
Rapport d'étape	1,00	1,00	1,00	1,00	2575,00
Réunion de présentation au COPIL	0,50	0,50			737,50
<b>Sous-total Etape 1</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>6625,00</b>
<b>Etape 2 : Les enjeux de la préservation de la ressource</b>					
Qualitatifs par captage	1,00	1,00	1,00		2075,00
Quantitatifs globaux ou par captage	1,00	1,00	1,00		2075,00
Rapport d'étape	1,00	1,00	1,00	0,50	2325,00
Réunion de présentation au COPIL	0,50	0,50			737,50
<b>Sous-total Etape 2</b>	<b>3,50</b>	<b>3,50</b>	<b>3,00</b>	<b>0,50</b>	<b>7212,50</b>
<b>Etape 3 : Définition des objectifs</b>					
Objectifs de Qualité d'eau visés par captage ou AAC	1,00	1,00	1,00		2075,00
Objectifs de Baisse des prélèvements	1,00	1,00	1,00		2075,00
Rapport d'étape	0,50	1,00	1,00		1675,00
Réunion de présentation au COPIL	0,50	0,50			737,50
<b>Sous-total Etape 3</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6662,50</b>
<b>Etape 4 : Définition des stratégies</b>					
Objectifs de qualité d'eau visés par captage ou AAC	1,00	1,00	0,50	0,50	2025,00
Objectifs d'économies d'eau par captage ou AAC	1,00	1,00	0,50	0,50	2025,00
Rapport d'étape	0,50	1,00	1,00		1675,00
Réunion de présentation au COPIL	0,50	0,50			737,50
<b>Sous-total Etape 4</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6462,50</b>
<b>Etape 5 : Identification des moyens de la collectivité échéance et budget</b>					
Stratégies de Qualité par captage ou AAC	1,00	1,00	0,50		1775,00
Stratégies d'économies d'eau de la collectivité	1,00	1,00	0,50		1775,00
Rapport d'étape	0,50	1,00	0,50		1375,00
Réunion de présentation au COPIL	0,50	0,50			737,50
<b>Sous-total Etape 5</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>1,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5662,50</b>
<b>Nombre de jours total</b>	<b>15,50</b>	<b>17,00</b>	<b>11,50</b>	<b>3,50</b>	<b>47,50</b>
<b>Total Général</b>					<b>32 525,00 €</b>
<b>TVA à 20% en €</b>					<b>6 505,00 €</b>
<b>Total Global en €TTC</b>					<b>39 030,00 €</b>

L'autre offre est celle d'ADM Conseil pour un montant de 13 748.30 € HT (16 497.966 € TTC), comprenant 1 réunion de travail et une réunion de présentation (forfait de 625 € chacune).

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire					
N°	Description	Unité	Quantité	PU (€ HT)	Montant (€ HT)
<b>1</b>	<b>Carte d'identité de la collectivité</b>				
	Présentation succincte	Forfait	1	876,30	876,30
	Demi-journée de visite de site	Unité	2	625,00	1 250,00
<b>2</b>	<b>Enjeux de préservation de ressource en eau</b>				
	Enjeux qualitatifs par captage/AAC	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
	Enjeux quantitatifs globaux	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
<b>3</b>	<b>Définir les objectifs</b>				
	Volet qualitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
	Volet quantitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
<b>4</b>	<b>Définir les stratégies</b>				
	Volet qualitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
	Volet quantitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
<b>5</b>	<b>Identifier les moyens d'actions de la collectivité avec leur échéancier de réalisation</b>				
	Volet qualitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
	Volet quantitatif	Forfait	1	1 296,50	1 296,50
<b>6</b>	<b>Réunions</b>				
	Réunion de travail	Forfait	1	625,00	625,00
	Réunion de présentation	Forfait	1	625,00	625,00
Total (€ HT)					<b>13 748,30</b>
TVA					2 749,66
Total TTC					16 497,96
<b>Bordereau de Prix untaires</b>					

### Délibération 2025-05-03

Vu la délibération 2020-07-03 du Comité syndical portant délégation de pouvoir au Bureau syndical,

Vu l'obligation d'élaborer une stratégie (qualitative et quantitative) de protection et de sobriété de l'eau avant le 31 décembre 2025 ;

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APROUVE** l'offre d'ADM Conseil pour l'élaboration de la stratégie de protection de la ressource et sobriété en eau, pour un montant de 13 748.30 € HT,

**AUTORISE** la Présidente à signer l'offre,

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025, compte 617,

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

### **2.3. Travaux de construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien**

Dans le cadre de ces travaux, il convient de retenir un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ainsi qu'un contrôleur technique.

#### **2.3.1. Mission de coordination sécurité et protection de la santé**

Des devis ont été sollicités auprès de l'Apave, Bureau Véritas et Socotec.

Après analyse des offres, la Présidente propose de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise Socotec pour la mission CSPS pour un montant HT de 6 050 €.

#### **Délibération 2025-05-04**

Vu la délibération 2020-07-03 du Comité syndical portant délégation de pouvoir au Bureau syndical,

Vu la délibération 2025-02-04 adoptant l'opération de maîtrise d'œuvre, réhabilitation de l'ouvrage existant et travaux de construction d'un réservoir à Saint-Valérien,

Considérant la nécessité de choisir un bureau de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de ce projet,

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APROUVE** l'offre de Socotec pour la mission CSPS dans le cadre du chantier de construction d'un réservoir et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien pour un montant de 6 050 € HT,

**AUTORISE** la Présidente du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne à signer l'offre,

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025, compte 2031 opération Réservoirs Saint-Valérien,

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

#### **2.3.2. Mission de contrôle technique**

Des devis ont été sollicités auprès de l'Apave, Bureau Véritas et Socotec.

Après analyse des offres, la Présidente propose de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise Socotec pour la mission de contrôle technique pour un montant HT de 9 200 €.

#### **Délibération 2025-05-05**

Vu la délibération 2020-07-03 du Comité syndical portant délégation de pouvoir au Bureau syndical,

Vu la délibération 2025-02-04 adoptant l'opération de maîtrise d'œuvre, réhabilitation de l'ouvrage existant et travaux de construction d'un réservoir à Saint-Valérien,

Considérant la nécessité de choisir un bureau de contrôle dans le cadre de ce projet,

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par**

**délibération du 10 juillet 2020**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APROUVE** l'offre de Socotec pour la mission de contrôle technique dans le cadre du chantier de construction d'un réservoir et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien pour un montant de 9 200 € HT,

**AUTORISE** la Présidente du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne à signer l'offre,

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025, compte 2031 opération Réservoirs Saint-Valérien,

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

#### **2.4. Informations diverses**

2.4.1. **Campagne d'analyse CVM** : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : le dossier est en cours d'instruction.

2.4.2. **Construction du réservoir sur tour de Saint-Valérien** : le permis de construire a été accepté par la mairie le 18 août.

2.4.3. **Marché accord-cadre pour des travaux neufs et de renouvellement sur les réseaux d'eau potable** : la date limite de réception des offres est fixée au 5 septembre prochain ; 7 dossiers ont été retirés mais pas de dépôt d'offre à ce jour. Une réunion de la commission des procédures adaptées est prévue le 18 septembre à 14h à Villeneuve la Dondagre et le Bureau syndical prendra une décision le 22 septembre à 15h.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.**

La Présidente du Sivom

Christine AITA  
Maire de Courtoin.

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques NOEL  
Maire de Dollot



## SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE

### Liste des délibérations examinées lors de la séance du Bureau syndical du 27 août 2025

- 2025-05-01 Adduction en Eau potable : proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : **approbation à l'unanimité**
- 2025-05-02 Adduction en Eau potable : Stratégie de protection de la ressource et sobriété en eau : demande de subvention auprès de l'AESN : **approbation à l'unanimité**
- 2025-05-03 Adduction en Eau potable : Stratégie de protection de la ressource et sobriété en eau : choix d'un maître d'œuvre : **adoption à l'unanimité**
- 2025-05-04 Adduction en Eau potable : Travaux de construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien ; mission de CSPS : **approbation à l'unanimité**
- 2025-05-05 Adduction en Eau potable : Travaux de construction d'un réservoir sur tour et réhabilitation d'un réservoir existant à Saint-Valérien ; mission de contrôle technique : **approbation à l'unanimité**

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Christelle NOLET, Claude CANET, Annie ROGER, Jean-Jacques NOEL, Gilbert GREMY.

Mise en ligne le :

Auteur : Christine AITA, Présidente